>> RECUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

199114

SCI BRETON D'AMBLANS

Enseigne commerciale : SCI BRETON D'AMBLANS SCI au capital de 152 449,02 € 6 rue Sadi Carnot, 06600 ANTIBES RCS ANTIBES nº 380 695 510

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 21/01/2021, prenant effet le 22/01/2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Raymonde PETITEAU sis 6 rue Sadi Carnot, 06600 ANTIBES a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. L'adresse à laquelle la correspondance doit être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est 6 rue Sadi Carnot, 06600 ANTIBES. Dépôt légal au RCS ANTIBES. Pour avis. La gérance.

199115

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19/01/2021, il a été constitué une société Dénomination : MOURATOGLOU PRODUCTION : MOURATOGLOU

Denomination : MOURALOGLOU PRODUCTION
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Objet social : L'activité de production audiovisuelle et sonore, pour le compte de tiers ou propre; la création de contenu vidéo, digital ou sonore.
Siège social : 3550 route des Dolines, 06410 BIOT.
Capital : 1 000 €.
Présidence : MOURATOGLOU TENNIS GROUP, SAS au capital de 10 000 €, 37 rue La Pérouse, 75016 PARIS immatriculée sous le n° 880 169 750 RCS PARIS.
Cession d'actions : Agrément et droit de préemption.
Chaque action donne droit à une voix et de participer aux décisions collectives.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES.

199117

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 janvier 2021, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI RAYBAUD Forme : Société civile immobilière Capital : 1 000 €.

Siège : 271 chemin de Saint-Julien, (06410) BIOT.

Objet : L'arquisition et la gostion d'immobilière (1 arquisition et la gostion d'immobilière).

Objet : L'acquisition et la gestion d'im-

meubles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

des sociétés.

Apports en numéraire: 1 000 €.

Cession de parts: Libres entre associés, sinon agrément au 2/3 du capital.

Gérant: M. Guillaume RAYBAUD, demeurant 2/1 chemin de Saint-Julien, (06410) BIOT, a été désigné comme gérant statutairement pour une durée indéfinie.

La société sera immatriculée au registra du comparça et des sociétés es sociétés es sociétés.

gistre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.

Pour avis et mention, M. RAYBAUD, gérant.

HEBDOMADAIRE PAPIER + NUMÉRIQUE

38 EUROS / AN

ABONNEZ-VOUS

abonnement@petitesaffiches.fr





PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2èME AVIS - COMMUNE DE PÉGOMAS - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2020 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de pré-vention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des de PR peut etre modine a l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié

organisse sun a base du projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°F-093-17-P-0117 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de PEGOMAS n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au prosur l'environment. Les informations environnementales se rapportant au pro-jet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'union européenne.

l'union européenne.
L'enquête publique se déroulera du 25 janvier 2021 au 26 février 2021 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de PEGOMAS, 169 avenue de Grasse, 06580 PEGOMAS, du 25 janvier 2021 au 26 février 2021 de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30. à 16H30.

à 16H30.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 10 mars 2020, M. Henri CAMMAS, Ingénieur électronicien en retraite, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes:

Commune: PEGOMAS

Date: 25 janvier 2021

Date : 25 janvier 2021 Heure : De 8H30 à 12H30 et 13H30 à Lieu : Hôtel de Ville, 169 avenue de

Grasse, 06580 PÉGOMAS Commune : PÉGOMAS Date : 3 février 2021

Heure : De 8H30 à 12H30 et 13H30 à

16H30 Lieu : Hôtel de Ville, 169 avenue de Grasse, 06580 PEGOMAS Commune : PEGOMAS Date : 18 février 2021 Heure : De 8H30 à 12H30 et 13H30 à

16H30
Lieu : Hôtel de Ville, 169 avenue de Grasse, 06580 PEGOMAS
Commune : PEGOMAS
Date : 26 février 2021

Heure : De 8H30 à 12H30 et 13H30 à

Lieu : Hôtel de Ville, 169 avenue de Grasse, 06580 PÉGOMAS La personne responsable du projet

Monsieur le directeur départemental

des territoires et de la mer Sonice de l'État dans

Service de Alpes-Maritimes

Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements
risques sécurité / Pôle risques naturels
et technologiques
147 boulevard du Mercantour, 06286
NICE Cedex 3
Chague demande écrite deurs préci-

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordon-nées et les références des parcelles cadastrales concernées.

cadastrales concernées.
Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de PEGDMAS, 169 avenue de Grasse, 06580 PEGOMAS, pedant toute la durée de l'enquête, du lundi 25 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaisle public puisse en prendre connais-sance pendant les jours et heures d'ou-verture habituelles de la mairie de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière com-

plémentaire depuis le lien suivant : https://www.registredemat.fr/ppri-pegomas ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ail-leurs consultable :

le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :
http://www.alpes-maritimes.gouv.
fr/Publications/Enquetes-publiques/
Les-projets-des-plans-de-preventiondes-risques-naturels-previsibles/
Dossiers-d-enquete-publique
Les observations et remarques
peuvent également êtres adressées par
écrit au commissaire enquêteur sous
enveloppe fermée, avec la mention « Ne
pas ouvrir », à l'adresse suivante :
Monsieur le commissaire enquêteur
de l'enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'inondations de la commune de PEGQMAS
Mairie de PEGOMAS - Hôtel de Ville
169 avenue de Grasse
06580 PEGOMAS
ou par email à l'adresse suivante :
ppri-pegomas@registredemat.fr
L'accès aux documents détaillés
ci-dessus sera enfin possible, sur un
poste informatique connecté mis à la
disposition du public, pendant toute la
durée de l'enquête, du 25 janvier 2021
au 26 février 2021 inclus, de 8H30 à
12H30 et de 13H30 à 16H30 en maire de
PEGOMAS.
A l'issue de l'enquête publique, copiedu rannort et des conclusions du com-

À l'issue de l'enquête publique, copie

Art issue de renducte pointque, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera:

- Adressée par le préfet à la mairie de PEGOMAS pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse: http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique

199131

PALAIS D'ASIE

SARL au capital de 7 622,45 € 120 boulevard de la Plage, Cros de Cagnes, 06800 CAGNES-SUR-MER RCS ANTIBES n° 350 401 766

DÉMISSION **DE CO-GÉRANT**

Aux termes d'une AGE du 19/01/2021, prenant effet ce jour : Monsieur Veng Khoi CHHANG a démissionné de ses fonctions de co-gérant, Madame Lak Muoy NGUY est maintenue gérante, sise 2 avenue des Mimosas, 06800 CAGNES-SUR-MER. Validation : RCS ANTIBES.



199118

SETRA CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 € Siège social : 1681 route des Dolines, immeuble Taissounières Belem, 06560 VALBONNE 480 979 152 RCS GRASSE

AVIS

Suivant procès-verbal du 18 janvier 2021, l'associé unique a :

Décidé de nommer en qualité de pré-sident Monsieur Yves PELLEMANS de-meurant 32bis, rue Ernest André, 78110 LE

VESINET, en remplacement de Monsieur Cristophe ROVILLO. Pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre BOCCHI de ses fonctions de directeur général.

Mention en sera faite au RCS de GRASSE. Pour avis.

199119

ORACHROME

Société par actions simplifiée au capital de 3 750 € Siège social: 1681 route des Dolines, immeuble Taissounières Belem. 06560 VALRONNE 789 219 904 RCS GRASSE

AVIS

Suivant procès-verbal du 18 janvier 2021, l'associé unique a : Décidé de nommer en qualité de pré-sident Monsieur Yves PELLEMANS de-meurant 32bis rue Ernest André, 78110 LE

VESINET, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BOCCHI. Pris acte de la démission de Monsieur Cristophe ROVILLO de ses fonctions de directeur général.

Mention en sera faite au RCS de GRASSE. Pour avis.

